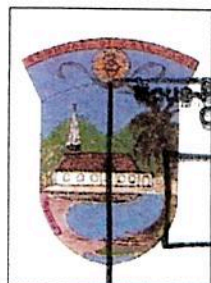


## COMMUNE DE CASE-PILOTE



Préfecture de Saint-Pierre  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

11 AVR. 2016

Liberté-Egalité-Fraternité

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Place Gaston MONNERVILLE  
97222 CASE-PILOTE  
Tél. : 0596 78 81 44  
Fax : 0596 78 74 72

**Séance du lundi quatre avril deux mille seize**

Sous la présidence de **Monsieur Ralph MONPLAISIR**  
Secrétaire de séance : **Madame Monique SEVERE**

L'an deux mille seize, à dix-sept heures trente, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de CASE-PILOTE, régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi  
des convocations :  
31 mars 2016

Membres en exercice :  
09  
Membres présents : 06

**ETAIENT PRESENTS** : (Elus) Messieurs Ralph **MONPLAISIR**, Président, Christian **LISEE**.  
Mesdames Monique **SEVERE**, Joséphine **JANVION**, Jeanne **CLEMENT**.

Monsieur Antonio **QUIMBERT**, représentant de l'UDAF

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Jean Michel **LOUTOBY**, directeur de la Mission Locale Nord.  
Monsieur Georges **SOTIER**, représentant de l'Association «Dynamisme et Solidarité»  
Monsieur Guy **SUIVANT**, Représentant l'ESAT de Bellefontaine

**Assistance administrative** :

Mesdames Marlène **ARMET** et Amandine **CLOVEL**

**Soit 06 présents**

**ORDRE DU JOUR**

1. Election du Vice-Président du conseil d'administration
2. Communication de l'avis n°201560220 rendu le 21 janvier 2016 par la Chambre Régionale des Comptes
3. Débat d'orientations budgétaires 2016
4. Nomination d'assistants de prévention commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des Ecoles)
5. Modification des horaires de réception du public au CCAS
6. Entérinement de bons alimentaires
7. Attribution d'aides financières
8. Questions diverses

## 1. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

*Les membres Conseil d'administration du CCAS,*

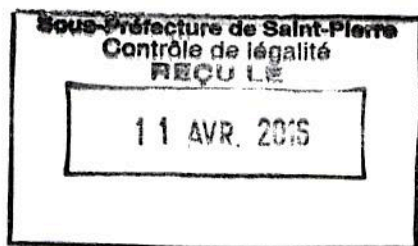
- Vu le décès brutal, le 14 Décembre 2015, de Madame Roselyne Régis-Constant, Vice-Présidente du CCAS ;
- Vu l'Article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose qu'il convient de procéder à bulletin secret à l'élection du Vice-Président du CCAS ;
- Vu la proposition de candidature de Madame Monique SEVERE,

Après discussion et échanges, les membres du Conseil d'administration, **A L'UNANIMITE**,

### **DECIDENT**

- **D'ELIRE Madame Monique SEVERE, Vice-Présidente du CCAS.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



  
Ralph MONPLAISIR  
Président du CCAS

